



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Mercredi 29 octobre 2014

AVIS DE LA REGION MIDI-PYRENEES RELATIF AU PROJET DE LOI NOTRe DU 18 JUIN 2014

Amendement n°5 déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Page 21

Amendement n° 5

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe « En matière de Coopération décentralisée ».

« En matière de démocratie participative :

Les Régions doivent être dotées de claires compétences en matière de démocratie participative permettant de développer de nouveaux modes de co-élaboration des politiques publiques avec les corps intermédiaires et les citoyen(ne)s. Le législateur doit s'attacher à lever sans tarder tous les obstacles juridiques et techniques afin que puissent notamment être mis en œuvre :

- le droit d'initiative citoyenne qui permet d'interpeller les assemblées au sens de l'article 72-1 de la Constitution ;
- le droit d'initiative référendaire, que celui-ci soit d'origine citoyenne ou porté par l'Assemblée régionale ;
- la possibilité de budgets participatifs, éventuellement basés sur des groupes de prospective citoyenne ;
- l'adoption par l'Assemblée régionale d'une Charte de la Participation citoyenne ;
- la facilitation de l'accès public aux données issues des travaux des collectivités territoriales. »